

## Budget Annexe Prestations de services 2021 Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 613 745 € en progression de 43 080 € par rapport au budget voté en 2020. Cette progression s'explique par le niveau de la reprise de l'excédent 2020 (121 461 € en 2021 contre 56 351 € en 2020).

### LES RECETTES :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	écart en € BP à BP	en %
002	reprise résultat antérieur	56 351,06	56 351	121 460,77	65 110	115,54%
042	différence sur réalisation					
70	Prestations – travaux	514 175,00	507 361	491 100,00	-23 075	-4,49%
75	Autres produits		224			
77	Produits exceptionnels	138,94		1 184,23	1 045	752,33%
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>570 665</b>	<b>563 936,03</b>	<b>613 745,00</b>	<b>43 080,00</b>	<b>7,55%</b>

✓ Les produits des services estimés à ..... 491 100 €

Il s'agit de l'ensemble des prestations facturées comprenant :

- les engagements des 13 Communes adhérentes inscrits dans les conventions de Belgeard, Commer, Parigné sur Braye, Alexain, St Germain d'Anxure, Contest, la Haie Traversaine, Mayenne, Aron, Jublains, Moulay, St Fraimbault, La Bazoge avec un total d'engagements de 441 100 €. Les engagements des 13 communes ont été actualisés à leurs besoins en fin d'année 2020 au moyen d'une nouvelle convention qui a pris effet au 01/01/2021 pour une durée de 6 ans (terme au 31/12/2026). Les engagements des 13 communes :

	2020	2021	Ecart en €	Ecart en %
Alexain	13 670 €	15 000 €	1 330 €	10%
Aron	90 400 €	90 000 €	- 400 €	0%
Belgeard	20 000 €	25 000 €	5 000 €	25%
Commer	16 950 €	17 500 €	550 €	3%
Contest	6 780 €	7 500 €	720 €	11%
Jublains	79 100 €	70 000 €	- 9 100 €	-12%
La Haie Traversaine	5 650 €	5 600 €	- 50 €	-1%
Mayenne	103 409 €	95 000 €	- 8 409 €	-8%
Moulay	45 200 €	35 000 €	- 10 200 €	-23%
Parigné/Braye	4 520 €	5 500 €	980 €	22%
St Fraimbault de Prières	71 496 €	65 000 €	- 6 496 €	-9%
St Germain d'Auxure	4 000 €	5 000 €	1 000 €	25%
La Bazoge Montpinçon	- €	5 000 €	5 000 €	
	<b>461 175 €</b>	<b>441 100 €</b>	<b>- 20 075 €</b>	<b>-4%</b>

Depuis cette année 2021, une prestation de signalisation horizontale complétera les prestations de point à temps, de travaux de VRD, de d'acotement, de fauchage et d'élagage proposées par le service pr

Elle vient des fossés, à arasement, SLO

- des prestations effectuées en 2021 pour le compte du budget général de Mayenne Communauté dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et des zones d'activités, budgétées à hauteur de 50 000 €.
- ✓ **Un produit exceptionnel de -----1 184,23 €**  
Il provient des cessions de matériels (roto batteur, motobineuse, bétonnière).
- ✓ **La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2020-----121 460,77 €**  
Ce niveau de reprise nous est favorable dans la mesure où l'excédent 2019 s'élevait à 56 351,06 €. Notre double action réalisée fin 2019 sur le relèvement du montant des prestations figurant dans les conventions (+13%) et sur les tarifs (pour se rapprocher du coût de revient) a porté ses fruits. L'exercice 2020 présente un niveau d'excédent confortable (121 461 €).

**Les recettes 2021 permettent de financer les dépenses suivantes :**

**LES DÉPENSES :**

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	écart en € BP à BP	en %
011	Charges générales	155 400,00	126 767	147 400,00	-8000 €	-5,15%
012	Charges de personnel	270 170,00	272 000	268 340,00	-1830 €	-0,68%
042	Amortissements	43 058,00	43 057	31 018,00	-12040 €	-27,96%
66	Charges financières	825,00	650	729,00	-96 €	
022	Dépenses imprévues	6 000,00	0	6 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	95 212,00		160 258,00		
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>475 453</b>	<b>442 475,26</b>	<b>613 745,00</b>	<b>138 292,00</b>	<b>29,09%</b>

**Les dépenses se subdivisent dans quatre grands chapitres suivants :**

① **Les charges à caractère général ----- 147 400 €**

Elles recouvrent :

**Les achats correspondant aux comptes 60 56 500 €**

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures de voirie (40 000 €) dont le crédit de dépenses est réduit de 10 000 € par rapport au budget primitif 2020
- des fournitures d'entretien (10 000 €) nécessaires aux réparations assurées par le service garage de la Ville
- des fournitures administratives, de petit équipement et de vêtements de travail (6 500 €).

## Les services extérieurs correspondant aux comptes 61

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19/02/2021

ID : 053-200055887-20210218-CC180221DELI05-BF

On y trouve :

- Les locations de matériels ----- 3 500 €
- L'entretien du matériel roulant ----- 30 000 €
- Le versement à des organismes de formation ----- 1 000 €
- des autres frais divers (assurances, maintenance) ----- 5 200 €

L'ensemble de ces crédits sont maintenus à leurs niveaux votés au budget précédent.

## Les autres services extérieurs correspondant aux comptes 62 ----- 51 200 €

Dont :

Le remboursement à la Ville de Mayenne des carburants -----35 000 €  
(réalisé 2018 à 34 267 € ; réalisé 2019 à 30 575 € ; réalisé 2020 à 22 475 €)

Les frais de déplacement et de repas du personnel ----- 15 000 €  
calculés sur la base de 161 jours travaillés hors Mayenne pour 6 agents à 15€ le repas.

Les frais de télécommunication ----- 1 200 €  
(réalisé 2020 à 698 €).

### ② Les charges de personnel ----- 268 340 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe Prestations de services au budget général qui supporte le coût des charges de personnel des agents affectés à ce service. Ce poste est stable par rapport au réalisé 2020 à 272 000 €. Il comprend les charges salariales de 6 agents techniques, d'une secrétaire à mi-temps et d'un responsable à mi-temps (ces 2 derniers postes sont mutualisés avec la Ville de Mayenne).

### ③ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements ----- 31 018 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

### ④ Les charges financières -----729 €

pour l'emprunt mobilisé en début d'année 2017 de 100 000 € à un taux fixe de 0,92% sur une durée de 10 ans.

### ⑤ Les dépenses imprévues -----6 000 €

Cette enveloppe sera affectée aux nouvelles dépenses d'exploitation non inscrites au budget primitif.

L'écart obtenu entre recettes et dépenses de fonctionnement 2021 permet de dégager un autofinancement vers la section d'investissement de **160 258 €**.

**La section d'investissement 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 563 679 €**

**LES RECETTES :**

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19/02/2021

SLOX

ID : 053-200055887-20210218-CC180221DELI05-BF

RECETTES				
chap.	Intitulé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001	Reprise résultat antérieur	327 397,72	327 398	359 811,92
021	Virement de la section de fonctionnement	95 212,00	57	160 258,00
024	Cession de matériel			11 634,00
10	FCTVA	4 332,28		957,08
040	Amortissements	43 058,00	43 057	31 018,00
	<b>TOTAL</b>	<b>470 000</b>	<b>370 511,94</b>	<b>563 679,00</b>

**Une recette d'ordre**, contrepartie des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de l'amortissement des biens renouvelables ----- **31 018 €**

**La cession de matériel** ----- **11 634 €**

Cette ligne comprend la reprise d'un tractopelle pour 10 000 € (négociée avec l'acquisition d'un neuf inscrit en dépense d'investissement) et les cessions de matériels réalisées en ce début d'année 2021 sur le site web enchères. Ce compte enregistre uniquement les prévisions budgétaires, pas les réalisations.

**L'excédent d'investissement reporté de 2020** ----- **359 811,92 €**

**L'autofinancement 2021** tiré de la section de fonctionnement ----- **160 258,00 €**

**Les recettes permettent de financer les dépenses suivantes :**

DEPENSES				
chap.	Intitulé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
16	Remboursement en capital de la dette	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immo corporelles	460 000,00	700,02	553 679,00
	<b>TOTAL</b>	<b>470 000</b>	<b>10 700,02</b>	<b>563 679,00</b>

**Les dépenses seront affectées à :**

**Remboursement du capital de l'emprunt de 2017** ----- **10 000 €**

**L'acquisition de matériels** ----- **553 679 €**

Au titre de 2021 sont programmées les acquisitions suivantes validées lors de la réunion du groupe de travail prestations du 21/01 dernier : un tractopelle M3 (120 000 € ttc), un tracteur agricole de 100CV avec épareuse (130 000 € ttc), 1 camion bi-benne de 7,5 tonnes (60 000 € ttc) , 1 débroussailluse thermique (1 000 € ttc), 1 broyeur sur tracteur agricole (5 500 € ttc ), 1 balayeuse sur tracteur agricole (7 500 € ttc), 1 broyeur d'accotement frontal (7 000 €).

## Focus sur la dette du budget Prestations

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19/02/2021

ID : 053-200055887-20210218-CC180221DELI05-BF

Au 01/01/2021, la dette du budget annexe s'élève à 70 000 €. Elle est constituée d'un emprunt contracté en 2017 auprès de la Caisse d'Épargne qui expire au 25/01/2027 (taux fixe de **0,92%**).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
60 000 €	0.92 %	5 ans et 11 mois	3 ans et 5 mois	1

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	60 000,00 €	100.00 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Le profil d'extinction :

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	60 657,53 €	50 657,53 €	40 657,53 €	30 655,74 €	20 657,53 €	0,00 €
Capital payé sur la période	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Intérêts payés sur la période	644,00 €	552,00 €	460,00 €	368,00 €	276,00 €	
Taux moyen sur la période	0.92 %	0.92 %	0.92 %	0.92 %	0.92 %	-